



## Délai et appel décision JLD?

Par **mimi**, le **25/09/2018** à **10:19**

Bonjour,

j'aurais besoin de renseignements

J'ai un ami qui est en détention provisoire et sous enquête pour trafic de stupéfiants, il a effectué 4 mois et a été renouveler hier.

Le juge d'instruction en charge de son affaire a été muté (ces dossiers ont donc été repartis à d'autres juges)

Questions:

Peut il faire appel de la décision du JLD (motif renouvellement risque de pression)?

Y a t'il un délai pour être entendu par le juge d'instruction?

Existe t'il un texte de loi sur les délais?

Y aurait il un vice de procédure du fait qu'en 4 mois il n'ai pas été entendu même avec un changement de juge?

Merci d'avance pour vos réponses

Mimi